



PRÉFECTURE DE LA CHARENTE

Sous-Préfecture de Cognac

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)

SAS DISTILLERIE DE LA TOUR

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE Commune de MERPINS

Par arrêté préfectoral du 12 juin 2019, une enquête publique est organisée du lundi 1^{er} juillet 2019 (9h00) au mardi 30 juillet 2019 -17H00 (heure de clôture de l'enquête), d'une durée de 30 jours consécutifs, concernant la demande d'autorisation environnementale relative à l'extension d'une installation de stockage d'alcools d'origine agricole sise avenue de la Grande Champagne à MERPINS présentée par la SAS DISTILLERIE DE LA TOUR dont le siège social est 4 rue des Distilleries 17 800 PONS.

Toute information complémentaire sur le dossier de demande peut être obtenue auprès de M. Jean-Michel NAUD, président de la SAS DISTILLERIE DE LA TOUR au 05 46 91 31 44.

Ces activités relèvent du régime de l'autorisation de la rubrique n° 4755 de la nomenclature des installations classées.

Le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier d'enquête, contenant notamment l'avis de l'autorité environnementale portant sur l'étude d'impact, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de MERPINS (siège de l'enquête) les lundi, mardi jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et mercredi de 9h00 à 12h00, ainsi que sur le site de la préfecture www.charente.gouv.fr (rubrique Politiques Publiques – Environnement – Chasse - DUP ICPE IOTA).

Un accès au dossier d'enquête publique est également possible sur un poste informatique mis à la disposition du public dans les halls d'accueil de la préfecture de la Charente et de la sous-préfecture de Cognac, aux heures habituelles d'ouverture du public.

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur le registre à feuillets non mobiles ouverts à cet effet à la mairie de MERPINS ou adresser toute correspondance à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de MERPINS ou bien par courriel à l'adresse suivante pref-obs-ep-merpins-latour@charente.gouv.fr

Celles-ci pourront être consultées sur le site de la préfecture www.charente.gouv.fr (rubrique Politiques Publiques – Environnement – Chasse - DUP ICPE IOTA).

M. Richard TOUBHANS (retraité juriste-assurances), désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal administratif de POITIERS, assurera des permanences à la mairie de MERPINS les :

Adresse postale : Sous-préfecture 362 rue Jean Taransaud – CS 90259 – 16112 COGNAC CEDEX

Tél 05 17 20 33 94 - fax 05 45 82 27 15

Horaires d'ouverture: lundi mardi mercredi jeudi et vendredi 8h30-12h00 – site Internet: www.charente.gouv.fr

- lundi 1^{er} juillet 2019 de 9h00 à 12h00,
- lundi 8 juillet 2019 de 9H00 à 12h00,
- mercredi 17 juillet 2019 de 9h00 à 12h00,
- mercredi 24 juillet 2019 de 9h00 à 12h00,
- mardi 30 juillet 2019 de 14h00 à 17h00.

Après l'enquête publique, toute personne pourra prendre connaissance à la sous-préfecture de Cognac, à la préfecture de la Charente (Bureau de l'Environnement) et à la mairie de MERPINS, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

La Préfète de la Charente statuera sur cette demande. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Le dossier soumis à enquête ainsi que les documents relatifs à l'enquête seront publiés sur le site internet de la Préfecture : www.charente.gouv.fr (rubrique Politiques Publiques – Environnement – Chasse - DUP ICPE IOTA/).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête, dès l'ouverture de l'enquête publique.